

Département de l'EURE Arrondissement d'EVREUX Canton LE NEUBOURG Mairie d'IVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur **D84 – rue de la mare à lait**

Pendant la durée des travaux Circulation alternée manuellement

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation pendant la durée des travaux de « Branchement neuf pour viabilisation».

ARRETE

Article 1^{ER}: La circulation sera alternée manuellement pendant la durée des travaux de « Branchement neuf pour viabilisation» à partir du 17/11/2025 jusqu'à la fin des travaux : D84 – rue de la mare à lait

Ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et de sécurité.

Article 2: Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue concernée.

Fait à IVILLE,

Le mardi 4 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul LECENDRE